

Garantie direction et / ou pompe de direction assistée

Tout changement de la pompe et / ou de direction est obligatoire par un professionnel qui doit effectuer les réparations suivantes avant toute remise en route :

- montage obligatoire par un professionnel (facture a l'appui)
- Changement ou vidange du réservoir de direction selon les préconisations constructeur.
- Changement de tous les tuyaux du circuit de direction (alimentation et retour).
- Changement de l'huile en neuf
- Changement de tous les tubes HP.

Ne sont pas garantis : les joints de directions ou de pompes, il est fortement conseillé de procéder à leur changement pour éviter tout désagrément.

Si cela n'est pas fait vous risquez de re-limailler la pompe et / ou la direction

Les factures de ces opérations devront nous être retournées sous 15 jours après réception du colis pour valider la garantie.
le non- respect de ces consignes annule la garantie .

ATTENTION : Certains modèles de pièces électroniques (occasion ou neuves) doivent être réinitialisées avant montage.

L'intervention d'un professionnel est donc **IMPERATIVE**.